

**COMMUNE DE PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**  
**Séance du 07 DECEMBRE 2015.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 décembre 2015, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP, Maire.

Etaient présents :

- |                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| - Monsieur Roland CHLOUP       | - Madame Anita LADAIQUE          |
| - Monsieur Jean-Yves COLIN     | - Madame Mireille LADAIQUE       |
| - Madame Denise GAEHNKE        | - Monsieur Jean-Baptiste LAURENT |
| - Monsieur Jean-Marie GAUTIER  | - Monsieur Gérald LHENRY         |
| - Madame Stéphanie GILBERT     | - Madame Angélique MARINACCI     |
| - Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN | - Monsieur Marc MAYOT            |
| - Madame Nadine HUSSON         |                                  |

Etaient absents :

- Madame Aline MULLER
- Monsieur Jacques HERRLICH

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 13

**Libération n° 2015/901**

**Objet : PLU : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable réalisé dans le cadre de la révision du PLU mis en œuvre par la Commune de Pange a fait l'objet d'un travail de concertation de la part d'un groupe de conseillers municipaux.

Madame Aurélie RIN, maître d'œuvre de la révision du PLU, est intervenue en réunion de travail et a développé ce projet. Monsieur le Maire fait suite à cette réunion, ouvre le débat afin de favoriser les échanges.

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Emet un avis favorable au Projet d'Aménagement et de Développement Durable tel que présenté lors de la séance.

Unanimité moins 2 abstentions :

Monsieur Jean-Baptiste LAURENT  
Monsieur Marc MAYOT

Transmis le :

Affiché le

Pour copie conforme.  
Certification du caractère exécutoire.

Pange, le  
Le Maire,  
R. CHLOUP



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE PANGE' at the top and 'Moselle' at the bottom, with a central emblem.

**COMMUNE DE PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**  
**Séance du 07 DECEMBRE 2015.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 décembre 2015, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP, Maire.

Etaient présents :

- |                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| - Monsieur Roland CHLOUP       | - Madame Anita LADAIQUE          |
| - Monsieur Jean-Yves COLIN     | - Madame Mireille LADAIQUE       |
| - Madame Denise GAEHNKE        | - Monsieur Jean-Baptiste LAURENT |
| - Monsieur Jean-Marie GAUTIER  | - Monsieur Gérald LHENRY         |
| - Madame Stéphanie GILBERT     | - Madame Angélique MARINACCI     |
| - Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN | - Monsieur Marc MAYOT            |
| - Madame Nadine HUSSON         |                                  |

Etaient absents :

- Madame Aline MULLER
- Monsieur Jacques HERRLICH

Conseillers en exercice : 15

Nombre de procurations : 0

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

**Délibération n° 2015/902**

**Objet : Rôle de chasse – détermination du seuil de non paiement.**

- Vu le tableau de répartition de la location de la chasse de terrains privés établi chaque année ;
- Considérant la nécessité de déterminer le montant en dessous duquel les sommes ne seront pas mises en paiement ;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- les sommes figurant dans le tableau de répartition de la chasse de terrains privés étant inférieures à 3 € ne seront pas mises en paiement.

Unanimité

Transmis le :

Affiché le

Pour copie conforme.  
Certification du caractère exécutoire.

Pange, le  
Le Maire,  
R. CHLOUP

